

CONSEILS PRATIQUES POUR COMPLÉTER LES MESURES MISES EN PLACE PAR L'ÉTAT ET LIMITER LA DIFFUSION DU VIRUS SUR L'ESPACE PUBLIC

LE COMMERCE



POUR LES HYPERMARCHÉS ET MOYENNES SURFACES

Précautions pour les commerces où les clients sont encore amenés à manipuler des produits (ne concerne pas les boucheries, les boulangeries ou la distribution de paniers préparés)

▶ Éviter la propagation du virus entre les clients et avec les employés de caisse

- Se faire livrer les courses chez soi dans la mesure du possible, en particulier si on est une personne fragile.
- Éviter de venir faire ses courses si on présente des symptômes respiratoires.
- Faire respecter la **distance sociale d'au moins un mètre** entre chaque client, et dans la mesure du possible, organiser un sens de déplacement dans le commerce pour éviter les croisements de personnes.



• Inciter fortement les clients à se laver les mains

(solution hydro-alcoolique ou eau et du savon)

- En sortant de chez eux,
- En entrant dans le commerce et avant de prendre un chariot ou panier,
- En sortant du commerce,
- En arrivant chez eux et après avoir sorti de leurs emballages les produits.



• **Ne pas porter de gants personnels** dans le commerce.



• **Ne pas manipuler les fruits et les légumes** (ne pas remettre en rayon un produit déjà manipulé, un produit manipulé doit être obligatoirement pris). Information visible à l'attention des clients par panneaux dans les rayons.



▶ Protéger les employés de caisse et les clients

• **Protection des employés** par des plexiglas rigides au niveau des caisses.

• **Proscrire l'usage des gants** qui peuvent transmettre le virus d'un panier à un autre (sauf usage unique).



• Permettre aux employés de caisse de **se désinfecter les mains** (solution hydro-alcoolique) entre chaque client.



• **Former les employés** à respecter les gestes barrières.

• **Faire porter un masque en tissu** (quand disponibles et modèle validé) par les employés en évitant de le toucher (dans ce cas les jeter immédiatement)



POUR LES MARCHÉS DE PLEIN AIR

▶ Recommandations complémentaires



• **L'hygiène des mains systématique des clients à l'entrée et à la sortie du marché** (solution hydro-alcoolique ou eau et savon).



• **Le port systématique d'un masque en tissu validé** (dès qu'ils seront disponibles), associé éventuellement à une visière et le respect des gestes barrières par le client, en évitant de porter la main au visage.



• **L'identification d'un « parcours client » unidirectionnel**, sans retour permettant aux clients de ne pas se croiser et de respecter la distance sociale.



• **L'absence de manipulation des produits par les clients.** Un produit touché devra être pris.



• **Le service des aliments par le marchand.**

• **Lavage des mains régulier par le marchand.**

• La mise en place de **plexiglass rigides** pour protéger le marchand si possible.

• **L'affichage** de ces principes à l'entrée du marché.

POUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE « DRIVE »



C'est un dispositif qui doit monter en puissance car il permet de réduire considérablement les contacts entre les clients et aussi entre les salariés et clients.

1 - Les règles pour les usagers

- Le client à son arrivée **ouvre son coffre et reste à distance** à son arrivée.
- **Le livreur contrôle le dispositif à distance** (scanner du ticket de caisse).
- **Le livreur met les produits dans le coffre et repart.**
- **Le client ferme son coffre.**

2 - Pour la préparation de la commande

- Il n'est **pas en contact** avec le client.
- **Il doit se laver les mains entre chaque commande.**
- **Il doit porter si possible un masque** pour éviter de se porter les mains au visage et ensuite sur le risque de transmission manuportée vers la marchandise.



LES TRANSPORTS COLLECTIFS

▶ Les passagers



• Dans la période, il est préférable d'**utiliser son propre véhicule** (voiture, vélo...) pour les trajets autorisés par l'Etat, de préférer pour les soignants et personnels médico-sociaux des offres spécifiques développées par nombre de collectivités.



• Il faut prendre l'**habitude d'emporter avec soi un savon et une bouteille d'eau, ou un flacon de gel hydro-alcoolique** pour se laver ses mains en entrant et en sortant du bus ou de sa voiture.

Propositions pour celles et ceux qui doivent absolument utiliser les transports en commun et pour les exploitants de ces services

- La **désinfection, deux fois par jour, des bus et des tramways**, est fortement souhaitable, avec un produit détergent désinfectant virucide.
- L'**auto-nettoyage des bus et des tramways par les usagers** serait certainement intéressante à tester avec gels hydro-alcooliques ou lingettes désinfectantes alcoolisées pour qu'ils se désinfectent les mains, voire qu'ils nettoient les barres de maintien.
- Le **strict respect des fréquentations maximales est essentiel**. Ne doivent être présents dans les bus que ceux qui doivent vraiment se déplacer.
- **Prevoir des affichages indiquant la jauge maximale** du bus et invitant les voyageurs à ne pas monter si elle est dépassée.



▶ Les conducteurs

- **Ces conseils valent aussi pour les conducteurs privés**, qui doivent être protégés des passagers et de leurs collègues (par exemple jamais plus de deux personnes dans l'habitacle d'une camionnette ou d'un camion si la distance sociale de 1m peut être respectée).
- **En cas de changement de chauffeur**, désinfecter volant, levier de vitesse et boucle de ceinture de sécurité.

LES SERVICES PUBLICS

- **Plexiglas, hygiaphone et masques** dès que possible pour le personnel devant rester en contact avec le public.
- **Nettoyage régulier** des surfaces utilisées avec un gel hydro-alcoolique ou un produit détergent-désinfectant en spray prêt à l'emploi.
- **Réduction à minima des échanges de documents**, lavage ou désinfection des mains avant et après échanges de documents.

Proposition d'un groupe de soutien scientifique de Loire-Atlantique

PORTEE-PAROLE : Didier LEPELLETIER, chef du service de Bactériologie-Hygiène du CHU de Nantes et expert auprès du Haut-Conseil de la santé publique

- Michel MARJOLET, professeur honoraire, ancien chef de service de parasitologie au CHU de Nantes.
- Michel BLANCHE, médecin-chef, ancien directeur du service de santé du SDIS 44
- Pierre de ROTALIER, professeur agrégé du service de santé des armées, médecin de prévention pour les personnels de l'université.
- Ronan DANTEC, sénateur de Loire-Atlantique, vétérinaire de formation.